



Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le



ID : 064-266401538-20260908-2026_09_02-DE

MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

OBJET

Prise d'acte de la démission de M. Jean-Lou Caze, membre du Conseil d'Administration nommé par le Maire, et désignation de son remplaçant au sein de la commission de domiciliation et de la commission d'appel d'offres

Délibération n°2026_09_02

DATE DE CONVOCATION
20 août 2026

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

**Extrait du Registre des Délibérations
du CONSEIL D'ADMINISTRATION
du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DÉLIBÉRATION N° 2026_09_02

OBJET : Prise d'acte de la démission de M. Jean-Lou Caze, membre du Conseil d'Administration nommé par le Maire, et désignation de son remplaçant au sein de la commission de domiciliation et de la commission d'appel d'offres

Séance du 8 septembre 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1411-5 et L.1414-2 relatifs à la composition de la commission d'appel d'offres ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-8 relatifs à la composition du Conseil d'Administration du CCAS, et son article R.123-17 relatif au quorum ;

Vu le courrier de M. Jean-Lou Caze en date du 13 juillet 2026, ainsi rédigé : « Monsieur le Président, Je viens par la présente vous informer que je me désiste, à réception de ce courrier, de ma fonction d'administrateur du CCAS, ceci pour raison de santé. » ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS ;

Où l'exposé de Madame la Vice-Présidente, Emmanuelle MEYNIER ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

Madame la Vice-Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de M. Jean-Lou Caze, membre du Conseil d'Administration nommé par le Maire, notifiée par courrier du 13 juillet 2026 pour raison de santé, avec effet à réception dudit courrier, soit le 13 juillet 2026.

Conformément aux règles applicables aux administrateurs nommés par le Maire, il appartient à ce dernier de désigner, par arrêté individuel motivé par la démission, un nouvel administrateur en remplacement de M. Caze. À la date de la présente séance, cette nomination n'est pas encore intervenue ; le Conseil d'Administration en sera informé dès qu'elle le sera.

Dans l'attente, il est proposé au Conseil d'Administration de procéder dès à présent à la désignation d'un représentant au sein de la commission de domiciliation et de la commission d'appel d'offres, en remplacement de M. Caze. Madame la Vice-Présidente sollicitera en séance les candidatures des administrateurs présents.

DÉCISION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- Après en avoir délibéré,
- À l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention),

**DÉCIDE :**

1. DE PRENDRE ACTE de la démission de M. Jean-Lou Caze de ses fonctions de membre du Conseil d'Administration du CCAS, avec effet au 13 juillet 2026.
2. DE PRENDRE ACTE qu'il appartient au Maire de procéder, par arrêté, à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de M. Caze, et que le Conseil d'Administration en sera informé dès que cette nomination sera intervenue.
3. DE DÉSIGNER M. Bruno FORTIN en qualité de membre de la commission de domiciliation, en remplacement de M. Jean-Lou Caze.
4. DE DÉSIGNER M. Patrick LARREBAT en qualité de membre de la commission d'appel d'offres, en remplacement de M. Jean-Lou Caze.
5. D'AUTORISER la Vice-Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SIGNATURES

Fait à Cambo-les-Bains, le 8 septembre 2026.

Le Président du CCAS,

M. Peio ETXELEKU

